**PROJET DE LOI**

**portant approbation de l'Accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses Etats membres et l'Etat d'Israël, signé à Bruxelles, le 13 juillet 2004**

\*

**I. ANTECEDENTS**

En date du 13 avril 2005, le projet de loi sous rubrique a été déposé à la Chambre des Députés par le Ministre des Affaires étrangères et de l’Immigration. Le Conseil d'Etat a émis son avis le 14 février 2006. Au cours de sa réunion du 23 mars 2006, la Commission de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Culture a désigné M. Lucien Thiel comme rapporteur du projet et a procédé à l'analyse du texte du projet de loi et de l’avis du Conseil d’Etat. Le rapport a été analysé et adopté lors de la réunion du 24 avril 2006.

**II. CONTENU DU PROJET**

Le système de radionavigation par satellite GALILEO est né d’une initiative lancée par l’Union européenne et l’Agence spatiale européenne (ESA). Contrairement aux deux seuls réseaux de satellites de radionavigation existant actuellement, les systèmes russe GLONASS et américain GPS (Global Positioning Service), initialement développés à des fins militaires, GALILEO est le premier système destiné à satisfaire principalement des besoins civils et constituera de ce fait l’unique alternative au monopole américain.

En juin 2003, l’Etat d’Israël a exprimé le souhait de participer au programme GALILEO et, partant, sa volonté de soutenir la position européenne en matière de normalisation et d’attribution de fréquences en vue de stimuler le marché des services GALILEO. GALILEO est appelé à renforcer de manière générale la sécurité du trafic aérien, maritime et terrestre. La coopération avec Israël contribuera à faciliter l’intégration de la navigation par satellites dans ces modes de transport dans la région et à renforcer ainsi la sécurité de trafic.